

☛ SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ :

De nombreuses personnes, notamment les seniors, sont régulièrement la cible de vols par fausse qualité, terme utilisé pour décrire les vols réalisés de manière générale au domicile des particuliers, par des malfaiteurs se faisant passer pour des professionnels, ou des représentants d'administration (y compris pour des policiers !)



- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs internet et téléphonie, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, **ne la laissez pas entrer**.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin ou d'un proche. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- **Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.**
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

VOTRE POLICE DE PROXIMITÉ EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ. N'HÉSITEZ PAS À LEUR FAIRE PART DES SITUATIONS QUI VOUS SEMBLENT INHABITUELLES. ILS SONT LÀ POUR VOUS ÉCOUTER, VOUS CONSEILLER ET VOUS AIDER.



POLICE MUNICIPALE D'ESBLY

☎ 07.86.61.31.31

☎ 06.85.17.41.86

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H À 12H

ET DE 13H30 À 18H

☛ EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

- * Ne touchez à rien !
- * Prévenez immédiatement la gendarmerie ou la police (17)
- * Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...)
- * Déposez plainte (munissez vous d'une pièce d'identité)
- * Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés
- * Déclarez le vol à votre assureur

NUMÉROS UTILES

- Numéro d'urgence européen : 112
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 683 208
- Infos escroqueries : 0 811 020 217



Prévention Sécurité Seniors



Ce fascicule a été conçu pour vous apporter quelques conseils pratiques en matière de sécurité.

La mairie, mais aussi les policiers municipaux et les gendarmes, sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à les contacter !

Mairie d'Esblly

7 rue Victor Hugo - CS 90184 - 77450 ESBLY

☎ 01.64.63.44.00

☞ CHEZ VOUS, DES GESTES SIMPLES :

- Garder à proximité de votre téléphone les **numéros d'appel** utiles (secours, proches...),
- La nuit, installez un téléphone près de votre lit afin d'éviter les déplacements inutiles (attention aux ondes : ne placez pas votre portable sous votre oreiller !)
- N'hésitez pas à faire appel aux sociétés de **téléassistance** (SMITT, Téléassistance 77),
- Signalez à la gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage,



☞ SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES :

- **Equipez votre maison d'une alarme,**
- Equipez votre porte d'un **système de fermeture** fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur,
- Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage, ...),
- Changez les serrures lorsque vous emménagez ou si vous avez perdu vos clés,
- Fermez votre porte d'entrée à **double tour,**
- Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée,
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes,
- Ne laissez pas trainer dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...,



- Sur votre boîte aux lettres ou votre porte ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser les mentions « veuf(ve) », « madame », « mademoiselle »,
- Afin de faciliter les recherches en cas de vol, **photographiez** vos objets de valeur, notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez les factures,

☞ EN CAS D'ABSENCE DURABLE :

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence,
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance,
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur qui indiquerait la durée de votre absence, transférez vos appels sur votre portable ou une autre ligne,
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie ou la police municipale



☞ SI VOUS SORTEZ DE CHEZ VOUS :

- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert, et **tenez le en bandoulière** plutôt qu'à la main,
- Evitez de transporter des sommes d'argent trop importantes,
- Si vous vous sentez suivi, rapprochez-vous des autres passants ou **entrez dans un lieu animé,**
- Si vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique, ne vous laissez pas distraire par des individus et **ne gardez jamais votre code secret près de votre carte bancaire,**
- En cas d'agression, n'opposez aucune résistance et **appelez au secours,**
- Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le Code Pénal.



- Un arrêté municipal (arrêté municipal n°2012-274 du 03 décembre 2012) INTERDIT LA VENTE DES CALENDRIERS sur la commune en faveur de ses prestataires. Ne vous faites pas abuser !
- Les sociétés affectées aux opérations de DÉMARCHAGES COMMERCIAUX, EN PORTE À PORTE, SONT INTERDITES SUR LA COMMUNE (arrêté municipal n°2012-275 du 3 décembre 2012).

